



## COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole  
67310 TRAENHEIM

### ARRETE N° 21/2024

#### Arrêté restreignant et modifiant la circulation lors d'une manifestation

Le Maire de la Commune de TRAENHEIM

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

VU la demande formulée par M. Jean DREYFUSS pour le DOMAINE FISCHBACH, 34 rue Principale – 67310 TRAENHEIM ;

CONSIDERANT que l'événement « Afterwork » aura lieu le vendredi 25 octobre 2024 de 17h00 à 22h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

### A R R E T E

\*\*\*\*\*

**Art. 1 :** Le vendredi 25 octobre 2024 de 13 heures jusqu'à minuit, la rue des Vignerons sera fermée à la circulation des véhicules.

**Art. 2 :** Les organisateurs mettront en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

**Art. 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de l'intervention.

**Art. 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune.

**Art. 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Art. 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission  
et de son affichage le 11 OCT. 2024

A Traenheim le 11 octobre 2024

Gérard STROHMENGER

Le Maire

